



Institut National  
Universitaire  
**Champollion**

# Conventions dématérialisées avec Nuxeo Mémo 2023

# Création

## Pour les BIATSS : droit de lecture attribué automatiquement au service

- le droit de lecture est automatiquement ajouté à tous les membres du groupe service de la personne qui dépose la convention ;
- ne fonctionne pas si la convention est créée par les services SAGJ, SAR, DRH, AF ;
- ces groupes ne comprennent pas tous les membres d'un service, ils doivent être tenus à jour en fonction de la demande des chefs de service.

## Perte du droit de modification

- à l'enregistrement du formulaire de création, la personne qui crée (sauf SAGJ, SAR, DRH, AF) perd le droit de modifier le fichier et les métadonnées

# Co-contractants

## Obligatoire pour la création

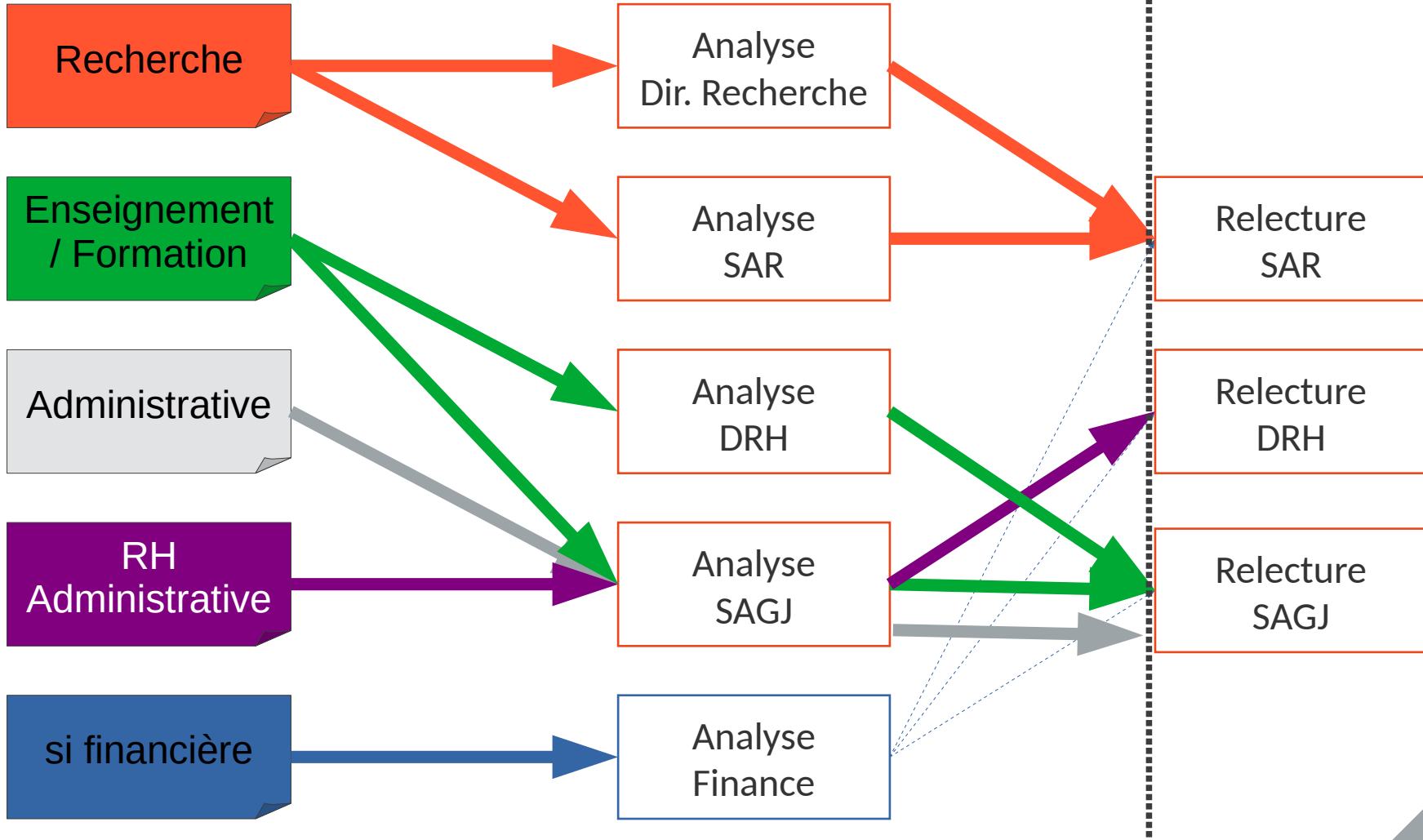
- on peut récupérer une fiche déjà créée ou en créer une nouvelle ;
- le nom est obligatoire mais pas les autres champs ;
- cela peut générer des manques plus tard dans le workflow ;

## Base des co-contractants

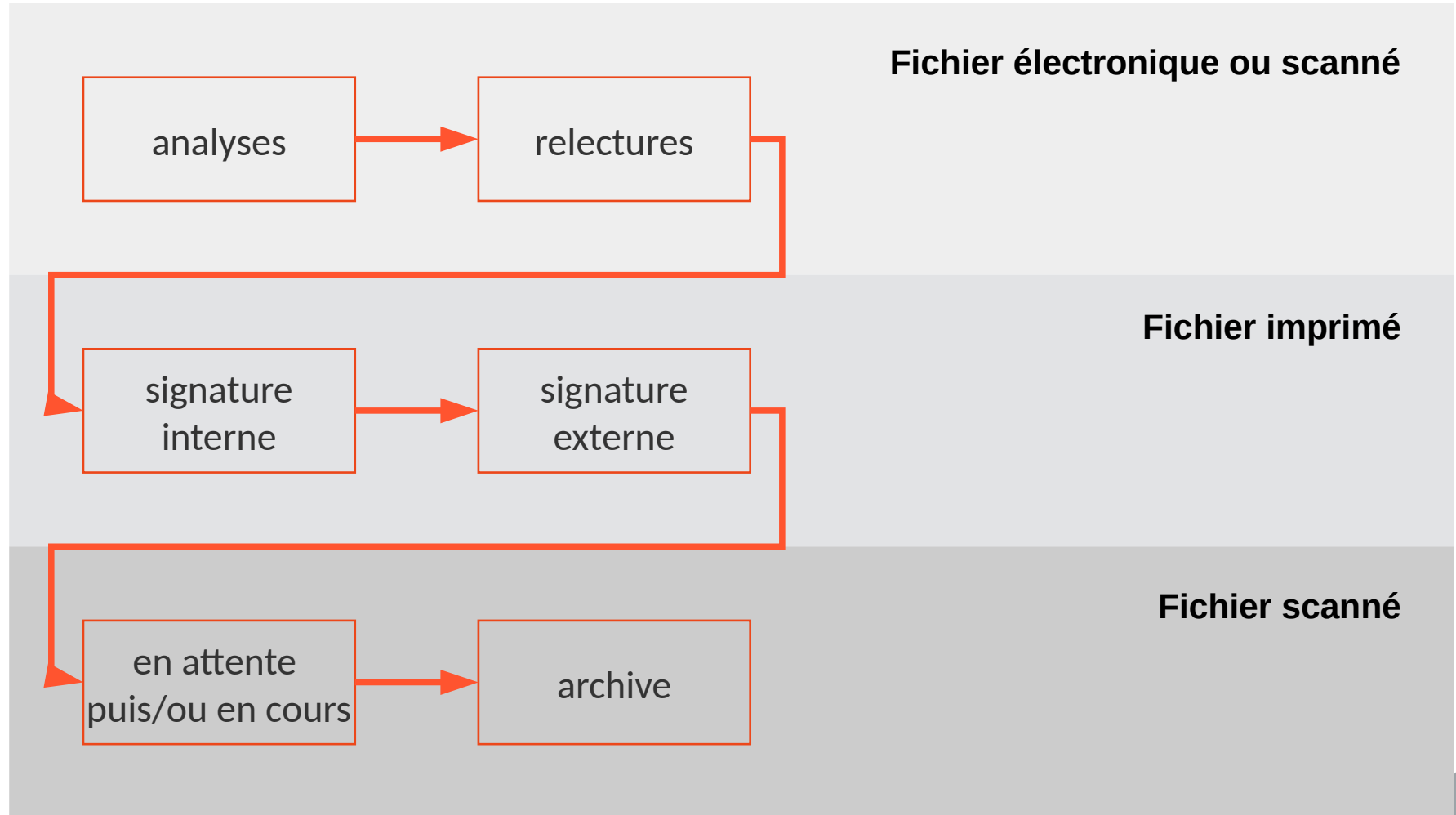
- la base est accessible à la racine du dossier Conventions ;
- toutes les personnes ayant accès à Nuxeo Conventions peuvent ajouter / modifier les fiches des co-contractants ;

# Analyse et relecture

attente de  
toutes les  
analyses



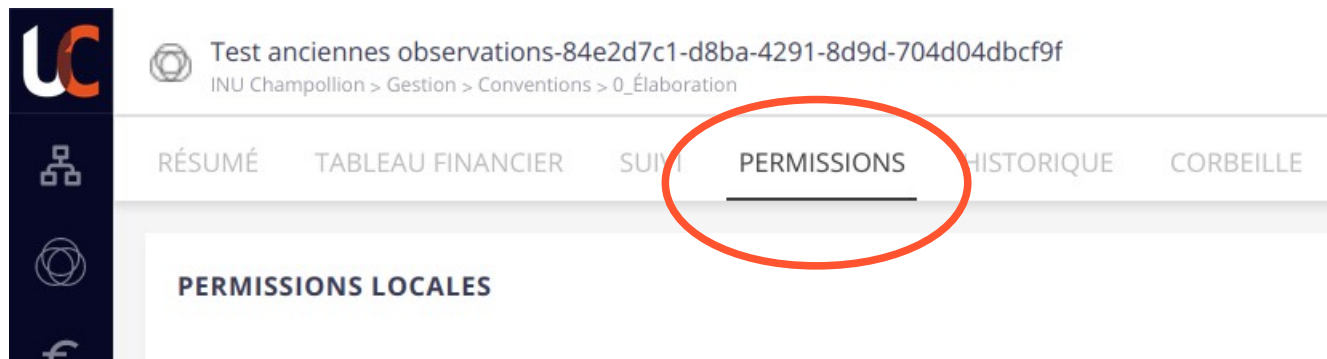
# Circuit



# Permissions

## Onglet permission -> voir qui a accès

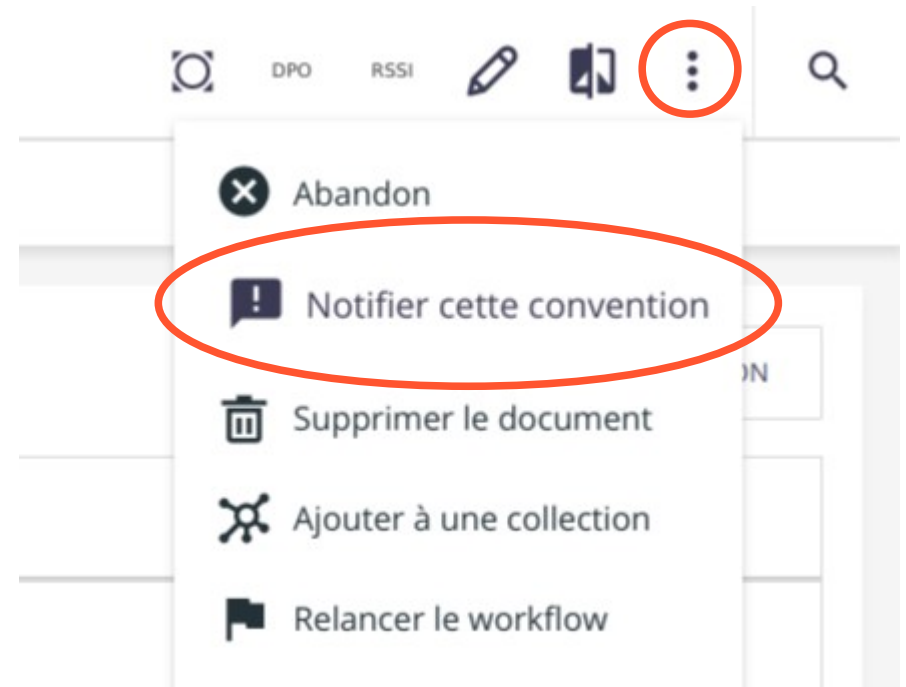
- chaque convention a ses propres droits d'accès (= permissions locales)
- Consulter = lire le fichier et les métadonnées
- ReadWrite = modifier le fichier et les métadonnées et utiliser NuxeoDrive (édition en ligne)



# Permissions

## Ajouter le droit de lecture

- utiliser le bouton « Notifier cette convention » pour ajouter la permission « Consulter » à la personne de votre choix. Cela lui envoie également un email avec le lien vers la convention.



# Édition en ligne : NuxeoDrive

## L'édition en ligne est possible si :

- la personne a la permission ReadWrite ;
- le fichier chargé est au format éditible (docx, odt, doc pas pdf) ;
- NuxeoDrive est paramétré sur le poste utilisé (intervention DSIUN nécessaire la première fois) ;
- le fichier n'est pas en cours d'utilisation par une autre personne.



# Informations financières

Quand la convention est dite « à incidence financière », l'onglet « tableau financier » s'active

- seul les groupes financier, financier-recettes, financier-depenses et rd-recherche peuvent éditer les informations financières ;
- ces informations restent propres à Nuxeo, elles ne communiquent pas avec d'autres applications métier ;
- le tableau pour le suivi des titres de recette était en cours de développement avec l'ancienne responsable AF ce qui peut expliquer des dysfonctionnements actuellement car les travaux n'ont pas été repris.

# Évolutions à venir

## À court terme

- ajout de la permission « Lecture avec observations » pour dissocier la droit le lecture tout court et celui de lecture avec réception des notifications lors d'une nouvelle observation ;
- ajout permission lecture au DPO sur toutes les conventions ;
- ajout permission lecture au chef de département sur les conventions recherche de son département ;

## À moyen terme

- mise en œuvre de la signature électronique .